

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°5 du 5 février 2010

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°26

ARRÊTÉ N° 206

portant modification nominale du cercle mixte du 1er-11e régiment de cuirassiers de Carpiagne (Bouches-du-Rhône).

Du 29 décembre 2009

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration générale droits individuels » ; bureau « études juridiques ».*

ARRÊTÉ N° 206 portant modification nominale du cercle mixte du 1er-11e régiment de cuirassiers de Carpiagne (Bouches-du-Rhône).

Du 29 décembre 2009

NOR D E F T 0 9 5 3 3 7 1 A

Références :

Code de la défense.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, 2001, p. 2921. ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°5 du 5 février 2010, texte 26.

Art. 1er. Le cercle mixte du 1^{er}-11^e régiment de cuirassiers de Carpiagne (Bouches-du-Rhône) prend l'appellation de cercle de la base de défense de Marseille à compter du 1^{er} octobre 2009 (régularisation).

Art. 2. Le général, commandant la région terre sud-est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général,
directeur adjoint du commissariat de l'armée de terre,*

Jean-Luc CHOLLET.